

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **BELLEFONTAINE**

Séance du **01 février 2010**

Nombre de conseillers

- en exercice **15**
- présents **13**
- votants **15**
- absents **02**
- exclus **00**

L'an deux mille dix, le 01 février à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Michel GEORGES, Maire.

Etaient présents : MM.

Tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Christophe AUDINOT qui a donné procuration pour agir en son nom pendant les délibérations, votes et décisions à Monsieur GEORGES Jean-Michel, Maire. De Monsieur Dominique ANDRE qui a donné procuration pour agir en son nom pendant les délibérations, votes et décisions à Madame PILLOT Noëlle.

Date de convocation :

21 janvier 2010

Date d'affichage :

21 janvier 2010

M. COLIN Franck a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

ETUDE DE
FAISABILITE
DETAILLÉE D'UNE
ZONE DE
DEVELOPPEMENT
EOLIEN (ZDE)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité de développer un projet éolien sur le territoire de la commune.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un développement raisonné et communautaire de l'énergie éolienne et qu'il est incontournable, avant tout développement de projet, de déposer auprès de la préfecture des Vosges une demande de création Zone de Développement Eolien.

Considérant que la demande de ZDE pourrait être portée par la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle conformément à l'article 10-1 de la loi N°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité introduit par la loi N°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Considérant que la société OPALE Energies Naturelles propose d'effectuer une étude de faisabilité détaillée ZDE à une échelle intercommunale, comprenant notamment le territoire de la commune. Cette étude n'entraînant aucun engagement financier pour les collectivités.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de EPINAL le et
publication ou notification du

PRÉFECTURE DES VOSGES
25 FEV. 2010
ARRIVÉ - BUREAU COURRIER

Signature

après en avoir délibéré,

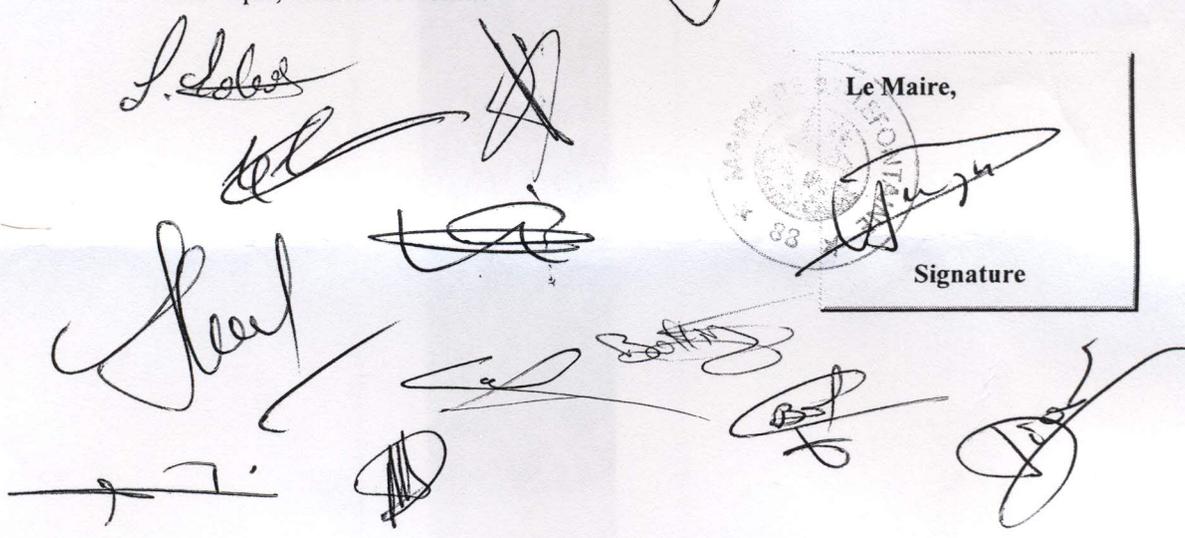
à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de la création d'une Zone de Développement Eolien sur une partie de son territoire susceptible de répondre aux critères précisés par la loi susvisée modifiée.

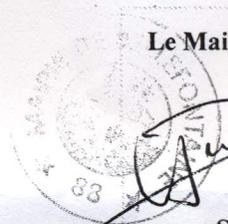
AUTORISE la Société Opale Energies Naturelles à effectuer une étude de faisabilité détaillée ZDE sur son territoire.

SOLLICITE la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle pour que l'étude de faisabilité détaillée ZDE de Opale Energies Naturelles porte sur l'ensemble de l'intercommunalité et que l'analyse de cette étude soit portée par la Communauté de Communes.

Pour copie, certifiée conforme.



A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, some being very stylized and others more legible. They are positioned below the text 'Pour copie, certifiée conforme.' and to the left of the official stamp.

Le Maire,

Signature

The official stamp of the Mayor is circular, featuring the text 'MAIRIE BELLEFONTAINE' and the number '83'. A handwritten signature is written over the stamp. The entire stamp area is enclosed in a rectangular box.